

SÉANCE DU 1 JUILLET 2019

2019-07-164 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 25 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf le un juillet à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes - 18 avenue de l'Europe à Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Alain ARNOUD , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Chantal DUGOURD , Héléne ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Pierre MALVILLE , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Armand BATTISTON , Gérard MOULINIER , Patrick NIVET , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Christian ROBIN , Laurence ROUEDE , Annie ROY , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

Absents :

Jean-Philippe LE GAL, Gabi HOPER, Kléber AUDINET, Jean Claude ABANADES, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Philippe DURAND-TEYSSIER, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, Francis PEJEAN, Armand REIS-FILIPPE, Monique MEYNARD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Sophie CARRERE pouvoir à Christian ROBIN, Laurent DE LAUNAY pouvoir à Laurence ROUEDE, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, David RESENDÉ pouvoir à David REDON , Agnès SEJOURNET pouvoir à Monique JULIEN

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

CULTURE

FIXATION DES TARIFS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019 / 2020.

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 033-200070092-20190701-2016_07_164-DE

Sur proposition de Monsieur Jack ALLAIS, Conseiller communautaire délégué à la Culture.

La Communauté d'agglomération du Libournais gère l'école de musique intercommunale dont les locaux sont situés à Izon et Vayres.

Considérant la nécessité de fixer les tarifs de l'école de musique intercommunale pour l'année 2019/2020, il est proposé au Conseil communautaire d'augmenter les tarifs d'inscription dans la limite de 2 % par an (tarifs arrondis à 50 centimes entre 1 et 49 centimes, et à l'euro supérieur à partir de 51 centimes), de la façon suivante :

	Année scolaire 2018 / 2019		Année scolaire 2019 / 2020 (augmentation de 2% tenant compte des arrondis)	
	Cali	Hors Cali	Cali	Hors Cali
Enfants et étudiants (sur présentation d'un justificatif)				
Éveil musical ou initiation musicale	68 € / an	140 € / an	69,50 € / an	143 € / an
Formation musicale uniquement (obligatoire jusqu'au 3ème cycle)	68 € / an	140 € / an	69,50 € / an	143 € / an
Pratique instrumentale 1 instrument (comprenant formation musicale, cours individuels 1 instrument et pratique collective)	101,00 € / an	305 € / an	103,50 € / an	311,50 € / an
Pratique instrumentale 2 instruments (comprenant formation musicale, cours individuels 2 instruments et pratique collective) Après validation du diplôme de fin de 2ème cycle.	129,50 € / an	327 € / an	132,50 € / an	334 € / an
Pratique collective uniquement (pour les élèves déjà inscrits l'année précédente justifiant d'une fin de 2ème cycle et/ou d'un emploi du temps ne permettant pas d'assister aux cours individuels)	68 € / an	140 € / an	69,50 € / an	143 € / an
Adultes				
Pratique instrumentale 1 instrument (comprenant formation musicale, cours individuels 1 instrument et pratique collective)	186,50 € / an	457 € / an	190,50 € / an	466,50 € / an

Les dispositions suivantes seront également appliquées :

- le troisième enfant inscrit bénéficiera d'un demi-tarif (sur le tarif le moins élevé).
- en cas d'arrêt des cours durant l'année, ceux-ci ne seront pas remboursés.

Vu l'avis de la Commission « culture » du 16 avril 2019,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 17 juin 2019,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à mettre en œuvre ces tarifs et ces dispositions à compter du 1^{er} septembre 2019,

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne 9 juillet 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

